

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3248**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et génie climatique option gestionnaire des énergies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Sud, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bretagne Sud - Lorient, Recteur de l'académie, Président de l'université de Bretagne Sud - Lorient

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à la conception, à la mise en place et à l'expertise de systèmes de production ou de distribution d'énergies. Il détermine les procédés techniques et les méthodes d'organisation adaptées à la réalisation de travaux. Maîtrisant les choix financiers, il participe à la rédaction du cahier des charges et au lancement des marchés. Il effectue une étude d'exécution (examen des méthodes et des calculs technico-économiques) pour fixer les conditions de la construction. Il suit alors les chantiers en assurant la sécurité des interventions et réceptionne les installations.

Par la suite, il définit les moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer les performances de l'appareil productif. Il organise une optimisation technique et une démarche qualité.

- Capacités attestées : - Connaissance des méthodes de choix de systèmes énergétiques
- Maîtrise des techniques de gestion des moyens techniques et des compétences humaines
- Connaissance de la législation du bâtiment et la réglementation de la construction
- Maîtrise de l'anglais technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les entreprises industrielles ou de services, les organismes gestionnaires de patrimoines, les services techniques des collectivités locales ou chez les constructeurs et équipementiers en matériels de chauffage et réfrigération.

Il exerce la fonction de responsable fluides et énergie, de cadre technique économe de flux, de chargés d'affaires ou de chargé de mission en bureau d'études.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :
- Management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement : impact environnemental des énergies ; qualité et sécurité des installations ; chauffage, froid, climatisation ; normalisation
 - Formation pratique : technologies du génie thermique
 - Méthodes et systèmes de management : communication, coordination d'équipes, conduite de projets ; économie, droit des affaires et des entreprises ; connaissance du monde des entreprises ; informatique, anglais

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-ubs.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :